



Appel à projets SIRIC CARPEM 2023 – 2è vague

Émergence et Innovation

❖ AAP 2023 – 2è vague : Candidature

Le SIRIC CARPEM lance sa 2è vague d'appels à projets 2023 pour soutenir la recherche.

Cet appel à projets « Émergence et Innovation » sera axé sur les **nouvelles technologies d'étude de la protéomique (hors approches spatiales ex: OLink, spectrométrie de masse...)**. L'objectif est de permettre des études de faisabilité sur ces nouvelles technologies (proof-of-concept). Le montant alloué au projet sera déterminé par le comité de pilotage.

Le projet (3 pages maximum), porté par un investigateur principal (ci-dessous nommé PI), devra indiquer, le programme du SIRIC dans lequel il s'inscrit, la ou les équipe(s) partenaire(s), le caractère émergent ou innovant de la technologie, le projet scientifique soutenu par cette innovation ainsi qu'un plan de travail précis envisagé ainsi qu'un résumé grand public devront accompagner le dossier.

Le projet soumis devra impérativement prévoir les éléments suivants :

1. La description de la collection d'échantillons biologiques humains bien caractérisée sur le plan clinico-biologique (maximum 80 échantillons/projet permettant une comparaison entre 2 conditions).
2. L'origine des échantillons et la nature de l'information délivrée au patient lors de leur collecte.
3. La description des critères de contrôles qualité nécessaires à la technologie envisagée et l'adéquation des échantillons à ces critères.
4. Le plan d'analyse des données impliquant une des plateformes du CARPEM.

En fonction des technologies innovantes envisagées, un regroupement des échantillons des projets sélectionnés sera possible afin d'optimiser (coût unitaire et temps d'analyse) leur traitement par cette technologie (par exemple en regroupant des échantillons de différents projets sur des assays OLink). Dans ce cas, une réunion entre les différents porteurs de projets sera mise en place pour les projets sélectionnés.

Tous ces éléments sont à compléter dans le « dossier de candidature – AAP2023 » à rendre accompagné des CV des PI et co-PI **en un seul document assemblé au format .pdf (de moins de 3 Mo)**.

L'aspect réglementaire concernant l'utilisation d'échantillons humains doit être résolu au moment du dépôt du projet, les pièces justificatives devront être fournies à la soumission.

Veillez noter qu'un.e même PI ne peut soumettre de dossier s'il a un financement du CARPEM en cours.

Date limite de soumission : 11 février 2024

Envoi des dossiers à contact@carpem.fr

❖ Informations complémentaires

Critères de sélection :

- L'aspect émergent et novateur, son adéquation avec les thématiques du CARPEM, ainsi que la qualité scientifique du projet
- La faisabilité du projet (scientifique et budgétaire) et le plan de travail clairement défini
- La qualité du résumé grand public, en particulier sur les retombées attendues pour les patients



Appel à projets SIRIC CARPEM 2023 – 2è vague

Émergence et Innovation

Durée du financement : 1 an non renouvelable. Un état d'avancement du projet sera demandé à la fin du financement.

Évaluation des candidatures : Réponse en mars 2024

Contacts : Sandrine Pham : sandrine.pham@carpem.fr
Yannick Ladeiro : yannick.ladeiro@carpem.fr